

Nomenclature : 5.5
Numéro : AR2024-29

Service : juridique
Ref. : JD

ARRÊTÉ MUNICIPAL



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A LAETITIA LHERMITTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Le Maire de la commune de MARINES (Val d'Oise),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-19 autorisant le maire à déléguer, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, sa signature au directeur général des services de la commune,

Vu l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant au maire de subdéléguer les signatures qui lui ont été déléguées par le conseil municipal,

Vu la délibération n°2020-Cma-05-01 du conseil municipal du 26 mai 2020 portant élection de madame Ninot en tant que maire de la commune de Marines,

Vu l'arrêté de nomination ARRH 2023-2421 du 14 décembre 2023 désignant Laetitia LHERMITTE en qualité de directrice générale des services de la commune,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité, à Laetitia LHERMITTE en sa qualité de directrice générale des services, pour les actes suivants :

- En matière d'administration générale :
 - Les ampliations des délibérations, décisions et arrêtés certifiant le caractère exécutoire des actes après les formalités obligatoires
 - Les accusés de réception (notification d'huissiers ou d'avocat, inscription sur les listes électorales, dépôts divers)
 - Les envois dématérialisés au contrôle de légalité
- En matière de comptabilité
 - En cas d'empêchement du maire et des adjoints, les engagements et les bons de commande inférieurs à 1000 euros HT



- En matière de commande publique
 - En cas d'empêchement du maire, le choix du mode de dévolution des marchés publics
 - La publicité des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution
 - L'ouverture des plis et l'analyse des candidatures et des offres
 - En cas d'empêchement du maire, les courriers proposant aux entreprises candidates de compléter leur candidature ou de préciser leur offre
 - Les courriers de négociation avec les entreprises candidates

Fait à MARINES, le 7 février 2024

Le Maire



Nadine NINOT